

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Compte rendu de la session ordinaire du 6 décembre 2016**

**Présents :** M. Guillaume PAQUIER, Mmes Claudette GRIVIAUD, Nathalie TALPIN, M. Albert THEVENET, Mmes Nathalie PAGNIER, Véronique BAILLY, Véronique VACHER, MM. Lionel GONNEAUD, Guillaume GUYARD, Mme Séverine COMPARET, MM. Mathieu AUXOUX, Dominique NEANT, Eric BOUDOT, Jean-Pierre GOUDIER.

**Absent excusé :** M. Serge POTIER

**Secrétaire de séance :** M. Guillaume GUYARD

M. PAQUIER ouvre la séance, et Mme Nathalie PAGNIER donne lecture du compte rendu de la session du 27 septembre 2016 qui est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- cession du broyeur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents accepte la demande.

Le Maire informe le Conseil Municipal que :

- suite au recours engagé par Mme Lagarde, notre avocate a déposé un mémoire contradictoire au Tribunal Administratif.

- la taxe des ordures ménagères a été répercutée aux locataires.

- des devis acceptés d'un montant de :

\* 5 590,28 € TTC établi par la SARL Bouiller Père et Fils pour des travaux de rénovation dans la maison d'habitation de l'épicerie.

\* 748,25 € TTC de la SARL Lhermitte pour le rehaussement d'un tampon d'assainissement rue du 11 Novembre

\* 1 749,05 € TTC de la SARL Lhermitte pour la reprise du raccordement au réseau d'assainissement de la propriété Barge.

- les illuminations ont été commandées pour un montant de 1 898,16 €. Elles compléteront les autres décorations réalisées par les enfants dans le cadre des NAP.

- Jean-François GONIN assurera les fonctions d'assistant de prévention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### SUBVENTIONS 2017

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal fixe les subventions 2017

- CCAS	1 000 €	- Lutte contre le cancer	100 €
- Restaurant scolaire	5 000 €	- Maison des lycéens	30 €
- GIF	400 €	- Mutilés Gueugnon	40 €
- Club Amitiés Loisirs	150 €	- PEP	20 €
- Parents d'Elèves	550 €	- Sclérose en plaques	80 €
- Boule Joyeuse	230 €	- Amicale Sapeurs Pompiers Issy	40 €
- Foyer Rural	300 €	- Office du tourisme	20 €
- ADIL	80 €	- Papillons Blancs	100 €
- Croix Rouge	20 €	- Amicale donneurs de sang	40 €
- Restos du Coeur	100 €	- Etabl public de formation prof	30 €/ élève
- Foyer collège Bourbon	30 €		

Chaque conseiller membre du conseil d'Administration d'une association s'est retiré lors du vote de la décision la concernant. Pour les associations communales, la subvention sera versée avant le vote du budget.

### **TARIFS 2017**

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal dit que tous les tarifs sont inchangés.

### **INDEMNITES DE FONCTION 2017**

Le Conseil Municipal reconduit pour 2017 les taux et répartitions qu'il avait fixés par délibération du 18 février 2016.

### **REGLEMENT INTERIEUR**

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur de la collectivité préparé par la Commission du Personnel en collaboration avec les agents qui a reçu un avis favorable du CT du 26 septembre 2016.

### **PERSONNEL COMMUNAL - RIFSEEP**

Le Conseil Municipal, suite à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion, valide la mise en place du RIFSEEP, le nouveau régime indemnitaire du personnel communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il s'appliquera à tous les agents quelque soit leur situation administrative et leur quotité de travail dès lors qu'ils seront dans les cadres d'emploi de secrétaire de mairie et d'adjoints techniques. Les conditions d'attribution ont été clairement définies par la Commission en charge du dossier.

### **ENCAISSEMENT CHEQUES**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser les chèques

- de 43,30 € remboursement sur cotisation GROUPAMA
- de 3 109,89 € émis par M. George de La Massonnais correspondant à la moitié de la facture de la SARL Moine pour la remise en état de la digue de l'étang de Saint Siacre. Le complément sera versé ultérieurement.
- de 36 € émis par la DGFIP en règlement d'un excédent de versement de la taxe foncière suite à un dégrèvement.

### **PACTE FISCAL ET FINANCIER**

Le Conseil Municipal prend connaissance du pacte fiscal et financier et autorise le Maire à le signer avec le Président de la Communauté de Communes entre Somme et Loire.

### **ACCESSIBILITE SALLE**

Sur proposition des commissions Bâtiments et Finances, le Conseil Municipal, pour les travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente réalisés en 2017,

\* retient les devis établis par les entreprises suivantes :

- SARL Dagouneau (électricité) : 5 096,40 € TTC.
- SARL Journet Frères (gros œuvre) : 11 331,55 € TTC
- SARL Bouiller Père et Fils (plâtrerie – peinture) : 9 052,14 € TTC
- SARL Sotty (huisserie) : 6 430,80 € TTC
- EURL Pagnier (plomberie-chauffage) : 9 490,54 € TTC.

\*autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Sénateur Emorine dans le cadre de la réserve parlementaire.

### **INDEMNITE RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal décide d'accorder à Mme Pascale DURAND, nouveau receveur municipal, les indemnités de conseil (taux de 100% par an) et de confection des documents budgétaires.

### **ETUDE FAISABILITE EOLIEN**

En l'absence des personnes concernées (MM. Paquier, Gonnaud, Néant, Boudot, Goudier) directement ou indirectement et après l'exposé de Mme Nathalie PAGNIER sur le projet de parc éolien sur la commune, le Conseil Municipal vote à bulletin secret et, à l'unanimité des présents, autorise la société GLOBAL WIND POWER FRANCE à réaliser une étude de faisabilité.

## **CESSION BROYEUR**

Suite à la décision prise à la dernière réunion de vendre le broyeur, M. Paul Lhenry s'est porté acquéreur, il lui a été cédé en l'état et sans garantie. Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 700 € et à effectuer les autorisations comptables correspondantes.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal prend connaissance de :

- du devis Bouiller Père et Fils, d'un montant de 1 203,22 € TTC, pour la réfection du sol du logement 2 route du Morvan. Il autorise le Maire à passer la commande.
- du renouvellement des Délégués Départementaux de l'Education Nationale.
- des remerciements de l'Association du Restaurant Scolaire.
- des comptes rendus des conseils d'école et de la visite de la lagune.

Extrait conforme à l'original,  
Le Maire,